RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2009 B 05410
Numéro SIREN : 511 119 794
Nom ou dénomination : ABEILLE ASSOCIES

Ce dépôt a été enregistré le 03/07/2018 sous le numéro de dépôt 67275

DEPOT D'ACTE

DATE DEPOT : 03-07-2018

N° DE DEPOT : 2018R067275

N° GESTION : 2009B05410

N° SIREN : 511119794

DENOMINATION : ABEILLE ASSOCIES

ADRESSE : 16 r Vandrezanne 75013 Paris

DATE D'ACTE : 08-02-2017

TYPE D'ACTE : Extrait de procès-verbal

NATURE D'ACTE : Nomination(s) de commissaire(s) aux comptes

ABEILLE ASSOCIES

SAS
Au capital de 4 000 €
Siège social : 16 rue Vandrezanne
75013 PARIS
R.C.S. : PARIS 511 119 794

EXTRAIT DES DELIBERATIONS A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 08 FEVRIER 2017

L'an deux mille dix-sept, le huit février, à dix heures, les associés de la société ABEILLE ASSOCIES, société action simplifiée au capital de 4 000 € divisée en 100 actions de 40 € chacune, se sont réunis au siège social en assemblée extraordinaire sur convocation faite par la présidente.

Etaient présents :

Madame Edwige MONCHAUX
16 rue Vandrezanne
75013 Paris
Propriétaire de..... 26 actions

Monsieur MONCHAUX
16 rue Vandrezanne
75013 Paris
Propriétaire de..... 26 actions

Madame Aurore MONCHAUX épouse BECQUE
43 rue du Fort
94400 Vitry sur Seine
Propriétaire de..... 16 actions

Monsieur Yves BECQUE
43 rue du Fort
94400 Vitry sur Seine
Propriétaire de..... 16 actions

Monsieur Jean-Christophe MONCHAUX
80 rue Braille
77110 Meaux
Propriétaire de ..... 16 actions

Total des Parts 100 actions

L'assemblée est présidée par Madame Edwige MONCHAUX, présidente associée.

Madame la Présidente constate que la totalité des parts composant le capital social étant présente ou représentée, l'Assemblée peut valablement délibérer, elle est régulièrement constituée.

Madame la Présidente rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de la gérance sur la situation et l'activité de la Société durant l'exercice social clos le 30/09/2016
- Approbation des comptes, affectation et répartition des résultats de cet exercice, quitus à la gérance.
- Attribution d'une prime de bilan
- Avenant sur le contrat de prestation de services
- Nomination d'un commissaire aux comptes

Puis Madame la Présidente déclare la discussion ouverte.

Après divers échanges de vue personne ne demandant plus la parole, Madame la Présidente met aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur les opérations de l'exercice clos le 30/09/2016 approuve les comptes présentés, ainsi que les comptes et le bilan dudit exercice, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice clos le 30/09/2016.

CETTE RÉSOLUTION EST ADOPTEE À L'UNANIMITE

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale statuant sur les résultats de l'exercice clos le 30/09/2016 qui ressortent à un bénéfice de 25 830, 58 € décide d'affecter ce résultat de la façon suivante :

- report à nouveau : 25 830, 58 €

Après affectation du résultat le poste report à nouveau est porté à un montant créditeur de 258 125, 07 €.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

TROISIEME RESOLUTION

...

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

QUATRIEME RESOLUTION

...

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

CINQUIEME RESOLUTION

Après lecture, l'assemblée générale nomme, en qualité de commissaire aux comptes, la société Madeleine Audit Conseil sis25-29 place de la Madeleine 75008 Paris – immatriculée au RCS de Paris N° 512 551 144 - pour une durée de six exercices.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Madame la Présidente déclare la séance levée à 11 heures.
De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel, après lecture, a été signé par la présidente associée.